



Canada
Province de Québec
Municipalité de Saint-René-de-Matane

AVIS PUBLIC

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-04 RELATIF AU TRAITEMENT
DES ÉLUS MUNICIPAUX**

Conformément à la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (RLRQ, chapitre T-11.001), avis public est donné à l'effet :

QU'au cours de la séance ordinaire du conseil devant se tenir à la salle du conseil située au 178, avenue Saint-René, à Saint-René-de-Matane, le 4 novembre 2024 à 19 h 30, le projet de règlement numéro 2024-04 relatif au traitement des élus municipaux sera présenté pour adoption;

QUE, conformément à la Loi, Monsieur Serge Fillion, conseiller, a donné un avis de motion et a déposé le projet dudit règlement. De plus, Madame Joyce Bérubé, directrice générale et greffière-trésorière, a procédé à sa présentation.

RÉSUMÉ DU CONTENU DU RÈGLEMENT :

Rémunération et allocation de dépenses

QUE la rémunération actuelle des membres du Conseil et celle proposée par ledit projet de règlement demeurent la même, soit un montant de 10 663 \$ pour le maire et 20 745 \$ pour les conseillers

QUE l'allocation de dépenses actuelle et celle proposée par ledit projet de règlement demeurent la même, soit un montant de 5 347 \$ pour le maire et 10 360 \$ pour les conseillers;

QUE lors du remplacement du maire par son suppléant ou encore par un président d'assemblée désigné par résolution par le conseil, ledit projet de règlement prévoit le versement par la Municipalité une rémunération équivalente à celle du maire;

Indexation

QUE ledit projet de règlement prévoit une clause d'indexation de la rémunération des élus municipaux qui équivaut à 5 % pour le maire et 3.5 % pour les conseillers;

Mesures transitoires et finales

QUE ledit projet de règlement, une fois adopté, aura pour effet d'abroger le règlement numéro 2012-01 et ses amendements;

CONSULTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT

QUE ledit projet de règlement est disponible pour consultation au bureau administratif, situé au 178, avenue Saint-René, à Saint-René-de-Matane, durant les heures d'ouverture ou sur le site internet au <https://saintrene.ca>.

FAIT À SAINT-RENÉ-DE-MATANE, ce 8^e jour d'octobre 2024.

Joyce Bérubé,
Directrice générale et
greffière-trésorière